

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 3 NOVEMBRE 2008

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du lundi 3 novembre 2008, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale :

Assainissement de la Caisse de pensions des CFF

Aux yeux du Conseil d'Etat, il est nécessaire de procéder à un assainissement de la Caisse de pensions (CP) des CFF, ne serait-ce que d'un point de vue légal puisque la Caisse est une institution de droit privé, ne disposant d'aucune garantie publique et appliquant un plan en primauté des cotisations. Tout comme le Conseil fédéral, le gouvernement cantonal considère qu'il convient de trouver une solution politique aux problèmes qui se posent et d'éviter un règlement judiciaire qui opposerait les CFF et leur Caisse de pensions à la Confédération. Selon le rapport mis en consultation, le Conseil d'Etat note que quatre éléments ont particulièrement conduit à la situation actuelle de la CP CFF et à son degré de couverture de 92.4 % au 31 décembre 2007: des mauvais rendements des placements, l'octroi par la CP CFF de prestations transitoires non financées, le changement de bases techniques et la structure d'âge et le rapport démographique au sein de la Caisse. Le Conseil d'Etat estime que si une participation de la Confédération est incontournable, il ne serait toutefois pas opportun de donner suite aux propositions des CFF demandant une prise en charge intégrale par la Confédération. La dégradation de la situation de la CP CFF n'est en effet pas uniquement imputable à des décisions de la Confédération, raison pour laquelle le Conseil d'Etat privilégie une variante médiane, plus juste dans l'optique d'un règlement politique.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins

Dans le cadre de sa réponse au projet de modification de l'Ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA), le Conseil d'Etat relève qu'il s'agit d'un simple report technique de la date à laquelle les assureurs doivent remettre leur carte à leurs assurés. Il ne formule dès lors pas de remarque particulière sur ce projet.

Contact : Roland Zimmermann, chef du Service de l'assurance-maladie, tél. 032 889 66 30.

Affaires cantonales

Nomination du nouveau chef du Service financier

Le Conseil d'Etat a nommé M. Nicolas Gigandet, 38 ans, en qualité de chef du Service financier au Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). Actuellement senior consultant dans une entreprise de conseil zurichoise, M. Nicolas Gigandet prendra ses nouvelles fonctions à la tête du Service financier le 1^{er} février 2009. Il succèdera à M. Christian Gobat, qui a choisi de réorienter sa carrière professionnelle. Originaire des Genevez (JU), né à Neuchâtel où il a suivi toutes ses écoles, père de deux enfants, actuellement domicilié dans le canton de Fribourg, M. Nicolas Gigandet est au bénéfice d'une licence en sciences économiques, option gestion d'entreprise de l'Université de Neuchâtel, d'un Master en administration publique de l'IDHEAP, à Lausanne, et d'un Solution Consultant SAP Financials. Après avoir occupé différentes fonctions chez General Motors Suisse en lien avec la stratégie financière, dont le poste de Marketing Services Manager, M. Nicolas Gigandet a été nommé en 2001 chef suppléant de la planification financière, du budget, des comptes et du reporting au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Durant cinq ans, il a assumé la responsabilité du budget et de la planification financière du DDPS. Dans le cadre de ses fonctions, il a également piloté l'introduction du nouveau modèle comptable de la Confédération au sein du DDPS, en étroite collaboration avec le Département fédéral des finances (DFF). Depuis 2006, il travaille pour une entreprise de consulting avec des activités essentiellement orientées vers le conseil des administrations publiques ; il a ainsi développé un nouveau système comptable pour la Ville de Zurich et opéré sa mise en œuvre sur SAP. La vaste expérience de M. Nicolas Gigandet de l'administration publique, notamment des finances publiques, de la conduite de projets et de la gestion du personnel ont convaincu le Conseil d'Etat de le nommer à cette fonction.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 4 novembre 2008